

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2025-026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 16 juin 2025
--	--

L'an deux mil vingt-cinq et le seize juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Florian MOLLIEUX, Norbert GUILLARME, Marine GAUTHIER

Pouvoirs de : Norbert GUILLARME à Christine NALLET, Marine GAUTHIER à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.6.3 – Convention relative à la participation solidaire des communes de Robion, Maubec, Oppède et Ménerbes au bénéfice du SDIS de Vaucluse pour les travaux de construction du centre d'incendie et de secours intercommunal de Robion

Rapporteur : Monsieur Guy HOAREAU, adjoint

Vu la délibération DE 2022-016 en date du 07 mars 2022 par laquelle la commune a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées section AV n° 178, 179, 180 et 189 (commune de Robion) et parcelles cadastrées section B 144, 145 et 146 (commune de Maubec) afin qu'il soit construit un Centre de Première Intervention (C.P.I.) ;

Vu la délibération DE 2022-061 en date du 19 septembre 2022 portant construction d'un Centre de Première Intervention (C.P.I.) ;

Vu la délibération DE 2023-031 en date du 22 juin 2023 sur le bilan de la concertation et arrêt du projet de mise en compatibilité du PLU pour la réalisation d'un Centre de Première Intervention ;

Vu la délibération DE 2024-031 en date du 06 juin 2024 concernant la cession au SDIS des parcelles AV 178, 179, 180, 189 et B 144, 145 et 146 pour la création d'un Centre de Première Intervention (C.P.I.) à Robion ;

Considérant qu'il y a lieu de concrétiser la participation volontaire des communes de Robion, Maubec, Oppède et Ménerbes pour la construction du centre d'incendie et de secours intercommunal sur le terrain situé lieu-dit « les Angles » 84440 ROBION ;

Compte tenu de l'évolution des coûts des travaux, la modification de programme de l'opération s'élève actuellement à 1 701 000 € TTC soit 1 417 500 € HT ;

Il vous est proposé d'approuver les modalités de versement de la participation sous forme de subvention d'équipement versées au SDIS. Pour la commune de Robion, le montant est de 185 204 € soit 61 735 € en 2025 et 123 469 € en 2026.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 2 pouvoirs),

Approuve la convention relative à la participation solidaire des communes de Robion, Maubec, Oppède et Ménerbes au bénéfice du SDIS de Vaucluse pour les travaux de construction du centre d'incendie et de secours intercommunal de Robion.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y afférant.

Dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250617-DE_2025_026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 17 juin 2025
Le Maire,

Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Joanny", is written over the text of the secretary's name.